

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

24 AVR. 1981



Séance ordinaire du Vingt Quatre Avril Mil Neuf Cent Quatre Vingt Un,
L' An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Un le Vingt Quatre Avril à 20 Heures 45,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 9 Avril 1981 s'est assemblé
au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-
Jacques ROBERT,

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT Maire - CHAMPAGNE - VIOLETTE -
LEON - Mme BLIN - Maires-Adjoints - MM. LACLAU - LEBORGNE - GENNATAS -
MONIER - GILLES - DUMAS - BOURIOT - DENEUX - BACA - Melle ARCHENault -
Mme MINSSIEUX - MM. NICE - GUILLAUMET - FRANCO.

POUVOIRS : M. LEBORGNE à M. ROBERT
M. PERTIN à M. NICE

ABSENTS EXCUSES : MM. GARRO - CORAS - EXCOFFIER.

Secrétaire de Séance : Maître GILLES

OBJET : BUDGET PRIMITIF 1981

LE CONSEIL,

Après avoir pris connaissance du Rapport de présentation
du Budget Primitif 1981, du Rapport de la Commission des Finances en
date du 1er Avril 1981, de l'étude sur les Impôts Locaux, documents
annexés ci-après :

.../...

BUDGET PRIMITIF 1981

RAPPORT DE PRESENTATION



Le Budget 1981, passe par rapport à 1979 :

- En Investissement:
de 13 427 505 Frs. à 7 846 530 Frs.
- En Fonctionnement :
de 15 530 000 Frs. à 18 850 000 Frs.

L'Investissement est inférieur à l'année précédente.

En effet les programmes budgétisés en 1980, sont en cours de réalisation et se poursuivent.

Le Fonctionnement subit une hausse de 21% qui s'explique par nos nouvelles activités, nos nouvelles installations, entraînant les unes comme les autres, un nouveau personnel, de nouvelles charges.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Nous y trouvons cette année :

- Des acquisitions de matériel et de mobilier pour la Mairie, les Ecoles, la Piscine, les activités de Jeunes, l'équipement du C.M.L.C. et de la M.A.L.C., le Service de Voirie.
- Des renouvellements de véhicules (R.M.S. - Service des Sports).
- Des Travaux :
 - a) - Complément du Programme Régional pour l'Orangerie.
 - b) Aménagement du C.E.S.

Les Travaux de l'Orangerie : Le Programme initial retenu au titre du Contrat Régional s'élevait à 4 075 000 Frs. (Estimation Juillet 1978). Le montant des Marchés, y compris la viabilité s'élève à : T.T.C. 5 994 055 Frs.
auquel il faut ajouter les honoraires d'Architecte : T.T.C. 600 000 Frs.

Total	6 594 000 Frs.
Prévu et Budgétisé en 1980	4 075 000 Frs.
Inscrit au Budget 1981	2 519 000 Frs.

.../...

24 AVR. 1981

2

67

Ces travaux doivent être financés par :

- Subvention du F.A.U.	730 000.-
- Subvention des Z.N.E.	150 000.-
- Emprunt Complémentaire	1 639 000.-
	<hr/>
	2 519 000.-

Le C.E.S. : Nous avons longuement débattu de cette question ces dernières semaines et vous connaissez tous la situation qui est engendrée.

Nous trouvons également à cette Section :

- Le remboursement du Capital des Emprunts : 662 530.- (Augmentation de 3% par rapport à 1980).
- Les Subventions en annuités 137 940.-
- Le Fonds de compensation de la T.V.A. : 134 650.-
- Le Produit de la T.L.E. - estimé à : 45 350.-
- Enfin le prélèvement sur Recettes ordinaires pour son équilibre.

O O
O

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre 930 - Remboursement des Intérêts de la Dette: 1 013 003 (Augmentation de 27,50% par rapport à 1980). Incidence des Emprunts réalisés pour le Programme Régional. Mais la totalité des remboursements Capital + Intérêts n'augmente que de 16,55%

- Prélèvement pour Section Investissement.

Chapitre 931 : Frais de Personnel Permanent, crédit augmenté de 26% par rapport à 1980. L'étude a été réalisée à partir des Traitements de Janvier 1981 majorés de 7%.

Chapitre 932 : Ensembles mobiliers et immobiliers : crédit augmenté de 7% par rapport à 1980.

Ce Chapitre regroupe les dépenses d'entretien de nos immeubles, d'acquisition de petit matériel, outillage, matériaux nécessaires à notre Personnel de Bâtiments.

Il a été établi en tenant compte des propositions de la Commission des Travaux en date du 9 Décembre 1980.

Toutefois, il y a lieu de se déterminer sur un programme de Travaux à réaliser soit par les entreprises, soit par nos Services Techniques.

.../...





Chapitre 934 : Administration Générale

Les Crédits sont en augmentation de 6,50% par rapport à ceux votés en 1980.

La recherche d'économies y est évidente.

Je vous rappelle que le rapport de présentation du Budget 1980 donnait une liste des activités relevant des Services de l'Administration Communale.

Chapitre 936 : Voirie - Eclairage Public

Ce Chapitre regroupe les dépenses d'entretien de la Voirie, des Espaces Verts et de l'Eclairage Public.

Les Crédits sont en augmentation de 11% par rapport à 1980.

Des prévisions sont faites pour l'acquisition de 8 000 plants de fleurs pour décorer nos nouvelles vasques en bordure de l'Avenue Charles de Gaulle et de la Route de Chevannes.

Les Dépenses d'Eclairage Public figurent en Annexe.

Chapitre 940 : Relations Publiques

En augmentation de 18% sur 1980.

On retrouve là, les dépenses d'Information (Bulletin Municipal, MENNECEY-Info), les Jumelages avec RENNIGEN et COUNTESTHORPE, et les activités de la Commission MENNEC. Animation.

Chapitre 942 : Sécurité - Police

Dépenses du Service d'Incendie, et Subventions à la S.P.A. et à nos Sapeurs-Pompiers.

Une organisation de S.P.A. est installée à MENNECEY, celle-ci est déjà intervenue à plusieurs reprises pour récupérer des animaux perdus. Il serait possible de traiter avec elle les interventions à faire sur notre Commune, et au besoin, réétudier le montant de la subvention à allouer en fonction du service rendu.

Chapitre 943 : Enseignement

- Crédits en augmentation de 15% sur 1980.

- Dépenses de C.E.S. - Fournitures Scolaires
- Participation aux dépenses de fonctionnement de l'Etablissement.

.../...



24 AVR. 1981

4

- Indemnités de logement aux Instituteurs.
- Subvention de la Caisse des Ecoles.
- Transport des enfants vers les Ecoles Maternelles et Primaires pour ceux du nouveau Village scolarisés à l'Ormeteau et à la Sablière.

Chapitre 944 : Oeuvres Sociales Scolaires

Crédits en augmentation de 12% sur 1980

- Restaurant Municipal Scolaire 1 083 000.-
dont 65 000 Frs pour Honoraires de Vétérinaires
- Centre Aéré 206 000.-
- Classes de Neige - 10 Classes - 270 élèves 556 000.-
- Séjour de Montagne de Février 60 élèves 82 000.-

Chapitre 945 : Sports et Beaux Arts

Crédits en augmentation de 35% sur 1980

- Ecole de Musique.
- Paiement des Educateurs Sportifs des Clubs.
- Piscine (Rapport Annexé)
- Bibliothèque.
- Installations Sportives : le prix de l'heure d'utilisation des installations revient à 113,24 Frs.
- C.M.L.C. : un crédit de 45 000 Frs est ouvert pour le fonctionnement de cette activité (Fournitures diverses 10 000 - Rémunérations diverses 3 000 - Entretien de Matériel 1 000 - Acquisition de petit matériel 5 000 - Camps 7 500 - Frais de déplacement 7 500 - Fêtes 10 000 - Documentation 1 000)
- Subvention aux Sociétés Sportives et Culturelles (Augmentation globale de 12% sur 1980).

Chapitre 955 : Social

Crédit en diminution de 10% sur 1980

- Le voyage des personnes du 3ème Age est relativement plus économique que celui de 1980. La participation communale est d'environ 20%.
- Subvention au B.A.S. de 82 000.

Chapitre 961 : Tourisme et Syndicats de la Commune

- Le Tourisme a réalisé cette Année 2 141 Journées.
- En Annexe du Budget les cotisations aux divers Syndicats.

.../...

24 AVR. 1981

5

70



Chapitre 965 : Domaine Productif de Revenus :

- Recettes : Vente de Bois
Produit des Loyers (Annexé au Budget)

Chapitre 967 : Ordures Ménagères et Transport Urbain :

Le Service d'Enlèvement des Ordures Ménagères est équilibré par la Taxe d'Habitation.

Chapitre 970 : Recettes de la D.G.F. :

L'Administration a notifié les sommes revenant à la Commune pour 1981.

Elles sont en augmentation de 18% par rapport à 1980.

Une nouvelle dotation est faite en fonction du nombre d'instituteurs nommés sur la Commune à raison de 655 Frs. par poste. Pour nous $70 \times 655 = 45\ 850$. La dotation globale 1981 est de 460 Frs par habitant contre 389 en 80.

Chapitre 971 :

- La Taxe sur les Pylones électriques est augmentée de 20% soit 36 000 Frs.

- La Taxe additionnelle aux droits de mutation ayant produit 484 000 Frs. en 1980, un crédit de recettes de 480 000 Frs est inscrit en 1981.

Chapitre 972 :

Licence des Débits de Boissons - Produit 12 000 Frs.

Chapitre 977 :

La Taxe sur l'énergie électrique - escompté 275 000 Frs.

Le Produit des Impôts Locaux arrêté à 7 546 873 Frs. soit environ 16% par rapport au produit de 1980.

Notons l'inscription d'un rôle supplémentaire pour 1980 de 82 370 Frs. (Chiffre communiqué par l'Administration).

La Subvention fiscale automatique représentative des exonérations du foncier bâti versée par l'Etat de 642 519, soit une augmentation de 8,7% par rapport à 1980.

O O
O

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
24 AVR. 1981

COMPTE-RENDU

DE LA COMMISSION DES FINANCES

DU 1er AVRIL 1981



PRESENTS = MM. ROBERT - CHAMPAGNE - VIOLETTE - LEON - Mme BLIN
MM. LACLAU - LEBORGNE - GENNATAS - GILLES - DUMAS -
BOURIOT - NICE - GUILLAUMET.

ABSENTS EXCUSES : M. DENEUX.

ABSENTS : M. GARRO - Mme MINSSIEUX

o o
o

Monsieur CHAMPAGNE donne lecture du projet de Budget Primitif 1981.

Au Chapitre 903 : Monsieur GENNATAS trouve que la dotation budgétaire de 5 000 000 Frs. pour l'aménagement du C.E.S. est trop élevée, et que, compte-tenu des rabais que l'on est en droit d'attendre des Entreprises, il serait possible de diminuer cette dotation.

L'accord se fait pour l'inscription en dépenses de 3 850 000 Frs. et en recettes d'une prévision de subvention de 1 850 000 Frs. et d'un emprunt de 2 000 000, au lieu de 5 000 000 inscrits. Il est bien entendu que si l'on est dans l'impossibilité d'avoir la subvention envisagée dans l'exercice, elle sera remplacée par un nouvel emprunt de même valeur.

A la fin de la lecture de la Section d'Investissement, Monsieur VIOLETTE intervient pour demander l'inscription d'un crédit d'acquisition de matériel pour le Service "Voirie", rappelant que l'extension de l'entretien des voies, et des bacs à fleurs situés tant sur la Route Nationale que sur la Route de Chevannes, vont nécessiter un surcroît de travail pour le personnel du service et qu'il devient absolument indispensable de le doter d'un matériel adapté aux besoins.

Il est décidé d'inscrire un crédit de 50 000 Frs. à l'article 214 du Chapitre 901, et de recourir à l'emprunt pour financer.

La Section d'Investissement est alors adoptée à la somme de 7 846 530 Frs.

o o
o

.../...

24 AVR. 1981

2

Monsieur CHAMPAGNE continue la lecture du Budget Section de Fonctionnement.

Les Chapitres 930 - 931 - 932 - 934 sont adoptés sans réserves.

Au Chapitre 940 - (Relations Publiques) Monsieur BOURIOT souhaite qu'une ligne Budgétaire soit ouverte afin de lui permettre de récompenser les membres bénévoles, non Conseillers Municipaux, qui depuis 4 ans bientôt participent activement à la vie de la Commission "MENNECY ANIMATION" et à toutes ses réalisations.

Monsieur ROBERT propose d'organiser un Week-End à LAMOURA, le transport serait pris en charge par la Ville.

Sur son accord, un crédit de 4 000 Frs. est ouvert à l'article 661, il est prélevé sur l'Article 660 qui passe ainsi de 50 000 à 46 000 Frs.

Le Chapitre 942 est adopté.

Au Chapitre 943, Monsieur LACLAU demande que la subvention de la Caisse des Ecoles soit majorée de 10 000 Frs. pour satisfaire aux besoins. Accord. La subvention passe de 302 000 à 312 000. Le crédit de rémunérations diverses (Art. 615) est diminué d'autant.

Le Chapitre 944 est adopté.

Le Chapitre 945 fait l'objet d'interventions au sujet de la répartition des Subventions. Messieurs LEBORGNE, BOURIOT considèrent que le travail des Commissions n'a pas été respecté pour l'attribution des subventions. Après discussion, il est convenu, que dans le cadre du crédit ouvert, la répartition soit faite au prorata des sommes proposées par la Commission du C.M.L.C. (En annexe, la nouvelle répartition qui se substitue à celle insérée dans le document).

Au Chapitre 955 = Intervention de Monsieur LEBORGNE qui demande que soit allouée une subvention de 5 000 Frs. au C.L.E.I.R.P.P.A. pour assistance dans l'élaboration et la mise sur pied des dossiers pour la Fondation E. GAURAZ.

Intervention de Monsieur NICE qui demande qu'un crédit de 10 000 Frs. soit ouvert pour permettre l'achat de "cadeaux" aux anciens visités à domicile qui ne bénéficient d'aucune des festivités accordées aux anciens dans l'année.

Ces deux crédits nouveaux sont acceptés. Prélèvement de 15 000 Frs. pour financer ces créations à l'Article 640 1, ramené de 165 000 à 150 000 Frs.

Les autres Chapitres du Budget sont adoptés, tel qu'ils sont proposés.

La Section de Fonctionnement se monte à 18 850 000 Frs.

O O
O

.../...



PL.SC.

24 AVR. 1981

IMPOTS 1981



Le Service des Impôts a notifié les Bases de 1981 aux différentes Taxes constitutives de nos impôts locaux.

- Taxe d'Habitation (T.H.) 46 680 000.-
- Foncier Bâti (F.B.) 16 450 000.-
- Foncier non Bâti (F.N.B.) 545 000.-
- Taxe Professionnelle (T.P.) 20 220 000.-

Ces bases correspondent à celles de 1980, augmentées des valeurs des nouveaux imposés, et d'une majoration représentative de l'augmentation des valeurs vénales qui est de :

T.H. 10% - F.B. 10% - F.N.B. 9%

La T.P. subit des augmentations :

- de la valeur locatives (10%)
- des revenus ou des salaires

L'ensemble de ces augmentations est évalué à environ 8% de la Base 1980, dont 1,50%. Pour situer l'augmentation des impôts de la Commune en 1981 par rapport à 1980, étant entendu que le Taux d'augmentation recherché se situe au niveau de la feuille d'impôts du contribuable et non de la masse globale d'impôts levés, il faut ramener les valeurs 1981 à leur équivalence 1980 et calculer leur produit par application aux Bases nouvellement obtenues des Taux de 1980, ce qui donne :

Libellé	Valeur des Bases 1981	Bases en Valeur 80	Taux net: 80	Produit en Valeur 80	Pour mémoire : Produit réel 1980
T.H.	46 680 000.-	42 436 363.-	7,64	3 242 138.-	3 120 662.-
F.B.	16 450 000.-	14 954 545.-	5,58	834 464.-	731 049.-
F.N.B.	545 000.-	500 000.-	31,40	157 000.-	187 181.-
T.P.	20 220 000.-	18 722 222.-	11,40	2 134 333.-	2 049 478.-
				6 367 935.-	6 088 370.-

L'augmentation du produit de T.H., du F.B., de la T.P., provient de nouveaux contribuables pris en compte à partir du 1/1/81.

La diminution du F.N.B. est due à la Transformation des terrains bâtis en sol, à la suite des constructions neuves prises en compte au F.B.

C'est donc à partir du Produit en valeur 80 qu'il faut calculer les nouveaux impôts 1981.

Il faut, partant de l'impasse budgétaire, et suivant une politique à déterminer, se prononcer sur le produit espéré de chaque taxe, et en tirer le Taux qui figurera sur la feuille d'impôt à appliquer en 1981.

.../...

24 AVR. 1981

2

Monsieur CHAMPAGNE continue la lecture du Budget Section de Fonctionnement.

Les Chapitres 930 - 931 - 932 - 934 sont adoptés sans réserves.

Au Chapitre 940 - (Relations Publiques) Monsieur BOURIOT souhaite qu'une ligne Budgétaire soit ouverte afin de lui permettre de récompenser les membres bénévoles, nos Conseillers Municipaux, qui depuis 4 ans bientôt participent activement à la vie de la Commission "MENNECY ANIMATION" et à toutes ses réalisations.

Monsieur ROBERT propose d'organiser un Week-End à LAMOURA, le transport serait pris en charge par la Ville.

Sur son accord, un crédit de 4 000 Frs. est ouvert à l'article 661, il est prélevé sur l'Article 660 qui passe ainsi de 50 000 à 46 000 Frs.

Le Chapitre 942 est adopté.

Au Chapitre 943, Monsieur LACLAU demande que la subvention de la Caisse des Ecoles soit majorée de 10 000 Frs. pour satisfaire aux besoins. Accord. La subvention passe de 302 000 à 312 000. Le crédit de rémunérations diverses (Art. 615) est diminué d'autant.

Le Chapitre 944 est adopté.

Le Chapitre 945 fait l'objet d'interventions au sujet de la répartition des Subventions. Messieurs LEBORGNE, BOURIOT considèrent que le travail des Commissions n'a pas été respecté pour l'attribution des subventions. Après discussion, il est convenu, que dans le cadre du crédit ouvert, la répartition soit faite au prorata des sommes proposées par la Commission du C.M.L.C. (En annexe, la nouvelle répartition qui se substitue à celle insérée dans le document).

Au Chapitre 955 = Intervention de Monsieur LEBORGNE qui demande que soit allouée une subvention de 5 000 Frs. au C.L.E.I.R.P.P.A. pour assistance dans l'élaboration et la mise sur pied des dossiers pour la Fondation E. GAURAZ.

Intervention de Monsieur NICE qui demande qu'un crédit de 10 000 Frs. soit ouvert pour permettre l'achat de "cadeaux" aux anciens, visités à domicile qui ne bénéficient d'aucune des festivités accordées aux anciens dans l'année.

Ces deux crédits nouveaux sont acceptés. Prélèvement de 15 000 Frs. pour financer ces créations à l'Article 640 1, ramené de 165 000 à 150 000 Frs.

Les autres Chapitres du Budget sont adoptés, tel qu'ils sont proposés.

La Section de Fonctionnement se monte à 18 850 000 Frs.

O O
O

.../...



*deja
page 72*

Ce dernier se calcule de la façon suivante :

- Produit de la Taxe X 100

Base 1981 de la Taxe

24 AVR. 1981

L'étude qui suit est faite à partir de deux hypothèses :

- 1°) Les impôts sont augmentés de 12%

- 2°) Les impôts sont augmentés de 15%

- 3°) Les impôts sont augmentés de 16%

Le projet de Budget en cours amène à proposer l'augmentation de 16%, compte tenu des estimations de dépenses, soit une enveloppe globale de 7 545 354.

MONTANT DES IMPOTS

- A) à 12% sur 1980 en ne tenant compte que de 1,5% de majoration de la Base de la T.P. - Taux à appliquer

T.H.	3 631 704)		7,78
F.B.	934 360 (5,68
F.N.B.	175 817)	7 285 557.-	32,26
T.P.	2 543 676 (12,58

- B) à 12% sur 1980 en tenant compte de 8% de majoration de la Base de la T.P. -

T.H.	3 631 704)		Taux
F.B.	934 360 (7,78
		7 132 334 soit-153 223	5,68
		sur A).	
F.N.B.	175 817 (32,26
T.P.	2 390 453)		11,32

- C) à 15% sur 1980 en ne tenant compte que de 1,50% de majoration sur Bases T.P.

T.H.	3 728 458)		Taux
F.B.	959 633 (7,98
		7 480 308	5,83
F.N.B.	180 550)		33,13
T.P.	2 611 667 (12,92

- D) à 15% sur 1980 en tenant compte de 8% de majoration sur Bases T.P.

T.H.	3 728 458)		Taux
F.B.	959 633 (7,98
		7 323 123 soit- 157 185	5,83
		sur C)	
F.N.B.	180 550)		33,13
T.P.	2 454 482 (12,14

- E) à 16% sur 1980 en ne tenant compte que de 1,50% de majoration sur Bases T.P.

T.H.	3 760 880)		Taux
F.B.	967 978 (8,06
		7 545 354	5,89
F.N.B.	182 120)		33,42
T.P.	2 634 376 (13,03

- F) à 16% sur 1980 en tenant compte de 8% de majoration sur Bases T.P.

T.H.	3 760 880)		Taux
F.B.	967 978 (8,06
		7 386 804 soit	5,89
		158 550 sur E	
F.N.B.	182 120)		33,42
T.P.	2 475 826 (12,24





ETUDE DE DIVERSES POSSIBILITES
REPARTITION DE LA MASSE DES IMPOTS
AVEC DES POURCENTAGES D'AUGMENTATION DIFFERENTS PAR TAXE

Supposons une augmentation de 12%, 15% ou 16%, sans
modification de la T.H.

24 AVR. 1981

Produit A (12%) = 7 285 557

1) T.H. = à 12%	3 631 704
F.B. = à 14,14%	952 477 (+ 18 117)
F.N.B. = à 15%	180 550 (+ 4 733)
T.P. = à 11%	2 520 826 (- 22 850)

2) T.H. = à 12%	3 631 704
F.B. = à 15,93%	967 337 (+ 32 977)
F.N.B. = à 20%	188 400 (+ 12 583)
T.P. = à 10%	2 498 116 (- 15 560)

Produit B (12%) = 7 132 334

1) T.H. = à 12%	3 631 704
F.B. = à 13,96%	950 970 (+ 16 610)
F.N.B. = à 15%	180 550 (+ 4 733)
T.P. = à 11%	2 369 110 (- 21 343)

2) T.H. = à 12%	3 631 704
F.B. = à 15,59%	964 564 (+ 30 204)
F.N.B. = à 20%	188 400 (+ 12 583)
T.P. = à 10%	2 347 666 (- 42 787)

Produit C (15%) = 7 480 308

1) T.H. = à 15%	3 728 458
F.B. = à 16,78%	974 493 (+ 14 860)
F.N.B. = à 20%	188 400 (+ 7 850)
T.P. = à 14%	2 588 957 (- 22 710)

2) T.H. = à 15%	3 728 458
F.B. = à 18,56%	989 354 (+ 29 721)
F.N.B. = à 25%	196 250 (+ 15 700)
T.P. = à 13%	2 566 246 (- 45 421)

3) T.H. = à 15%	3 728 458
F.B. = à 20%	1 001 356 (+ 41 723)
F.N.B. = à 31,73%	206 818 (+ 26 268)
T.P. = à 12%	2 543 676 (- 67 991)

Produit D (15%) = 7 323 123

1) T.H. = à 15%	3 728 458
F.B. = à 16,62%	973 125 (+ 13 492)
F.N.B. = à 20%	188 400 (+ 7 850)
T.P. = à 14%	2 433 140 (- 21 342)

2) T.H. = à 15%	3 728 458
F.B. = à 18,23%	986 619 (+ 26 986)
F.N.B. = à 25%	196 250 (+ 15 700)
T.P. = à 13%	2 411 796 (- 42 686)

3) T.H. = à 15%	3 728 458
F.B. = à 20%	1 001 357 (+ 41 724)
F.N.B. = à 29,20%	202 855 (+ 22 305)
T.P. = à 12%	2 390 453 (- 64 029)

Produit E (16%) = 7 545 354

1) T.H. = à 16%	3 760 880
F.B. = à 17,96%	984 408 (+ 16 430)
F.N.B. = à 20%	188 400 (+ 6 280)
T.P. = à 15%	2 611 666 (- 22 710)

2) T.H. = à 16%	3 760 880
F.B. = à 19,75%	999 267 (+ 31 289)
F.N.B. = à 25%	196 250 (+ 14 130)
T.P. = à 14%	2 588 957 (- 45 419)

3) T.H. = à 16%	3 760 880
F.B. = à 21%	1 009 701 (+ 41 723)
F.N.B. = à 32,82%	208 528 (+ 26 408)
T.P. = à 13%	2 566 245 (- 68 131)

Produit F (16%) = 7 386 804

1) T.H. = à 16%	3 760 880
F.B. = à 17,80%	983 042 (+ 15 064)
F.N.B. = à 20%	188 400 (+ 6 280)
T.P. = à 15%	2 454 482 (- 21 344)

2) T.H. = à 16%	3 760 880
F.B. = à 19,42%	996 534 (+ 28 556)
F.N.B. = à 20%	196 250 (+ 14 130)
T.P. = à 14%	2 433 140 (- 42 686)

3) T.H. = à 16%	3 760 880
F.B. = à 21%	1 009 701 (+ 41 723)
F.N.B. = à 30,21%	204 427 (+ 22 307)
T.P. = à 13%	2 411 796 (- 64 030)

24 AVR. 1981



Les Taux a appliquer seraient donc de :

A - 1)	T.H.	7,78	F.B.	5,79	F.N.B.	33,13	T.P.	12,47
2)	T.H.	7,78	F.B.	5,88	F.N.B.	34,57	T.P.	12,35
B - 1)	T.H.	7,78	F.B.	5,78	F.N.B.	33,13	T.P.	11,72
2)	T.H.	7,78	F.B.	5,86	F.N.B.	34,57	T.P.	11,61
C - 1)	T.H.	7,99	F.B.	5,92	F.N.B.	34,57	T.P.	12,80
2)	T.H.	7,99	F.B.	6,01	F.N.B.	36,00	T.P.	12,69
3)	T.H.	7,99	F.B.	6,09	F.N.B.	37,95	T.P.	12,58
D - 1)	T.H.	7,99	F.B.	5,91	F.N.B.	34,57	T.P.	12,03
2)	T.H.	7,99	F.B.	5,99	F.N.B.	36,00	T.P.	11,93
3)	T.H.	7,99	F.B.	6,09	F.N.B.	37,22	T.P.	11,82
- E)								
1°)	T.H.	8,06	F.B.	5,98	F.N.B.	34,57	T.P.	12,92
2°)	T.H.	8,06	F.B.	6,07	F.N.B.	36,00	T.P.	12,80
3°)	T.H.	8,06	F.B.	6,14	F.N.B.	38,26	T.P.	12,69
- F)								
1°)	T.H.	8,06	F.B.	5,97	F.N.B.	34,57	T.P.	12,14
2°)	T.H.	8,06	F.B.	6,06	F.N.B.	36,00	T.P.	12,03
3°)	T.H.	8,06	F.B.	6,14	F.N.B.	37,50	T.P.	11,93

RAPPEL DES MOYENNES DEPARTEMENTALES :

T.H. 10,90 F.B. 9,86 F.N.B. 36,25 T.P. 10,05

"

"

NATIONALES

T.H. 10,56 F.B. 11,56 F.N.B. 33,63 T.P. 11,32

On constate que les Taux sont inférieurs aux moyennes Nationales et Départementales pour la T.H. et les F.B., ils sont voisins pour le F.N.B., ils sont légèrement supérieurs pour la T.P.

D'autre part, ces Taux seront majorés de 7,6% montant du prélèvement fait par l'Etat pour remboursement des frais d'assiette et de recouvrement. Cette augmentation n'aura toutefois aucune incidence sur les pourcentages calculés ci-dessus, les comparaisons avec 1980 étant faites, le taux de 7,60% exclu.



24 AVR. 1981

Il vous est proposé d'adopter la solution : "E 3", qui, tout en fournissant le produit d'impôt nécessaire à l'équilibre du Budget, répartit cette masse entre les diverses catégories de contribuables d'une façon tolérable, car si certains taux d'augmentation paraissent importants, le résultat semble équitable.

Par exemple :

1/ Un propriétaire de son pavillon d'habitation qui paie la Taxe d'Habitation et le Foncier Bâti, verra le total de ces deux Impôts majorés de 14% par rapport à l'année 1980, ce qui représente simplement l'inflation.

2/ Un propriétaire de Terrain de Culture paiera environ 150 à 160 Frs. l'ha, or si l'on considère la valeur vénale d'un ha de terre de culture (300 000) et que l'on compare l'impôt payé pour cette valeur, il est nettement inférieur à celui payé pour une maison qui vaudrait 300 000 Frs.

Vous trouverez, en annexe : un graphique comparatif des moyennes nationales, départementales; MENNECY 1980, et des propositions figurant dans ce document.

- 1 Tableau d'étude de feuilles d'impôts "Taxe d'Habitation.
- 1 Tableau pour le Foncier Bâti.
- 1 Tableau pour le Foncier Non Bâti.

En ce qui concerne la Taxe Professionnelle, nous manquons d'éléments suffisamment précis pour pouvoir faire une étude aussi précise, et il n'est pas possible, en l'état actuel des choses de mieux cerner et dominer cet impôt.



Contribuables	Base 1980	Total F.N.B. 80	Base 1981 80x1.09	F.N.B. Depart 13.99	Divers	Total	avec F.N.B. Part Communale a :												Surfa de Terre.	F.N.B à l'Ha.
							15%		20%		25%		29.22%		31.73%		32.82%			
							Taux 33.13 35.63	Total	34.57 37.20	Total	35 38.74	Total	37.22 40.05	Total	37.95 40.83	Total	38.25 41.17	Total		
AFUL.	4030	2186	4390	614	281	895	1565	2450	1633	2528	1701	2596	1758	2653	1782	2687	1807	2702	2 ^{ha} 27	1186
"	9580	5198	10440	1461	668	2129	3722	5851	3884	8013	4044	6173	4181	6310	4263	6392	4298	6427	5 ^{ha} 40	1191
"	4430	2404	4830	676	309	985	1722	2707	1797	2782	1871	2856	1934	2919	1972	2957	1989	2974	2 ^{ha} 92	1019
"	9880	4817	9680	1354	620	1974	3451	5425	3601	5575	3750	5724	3877	5851	3952	5925	3985	5959	5 ^{ha} 46	1091
"	1870	1015	2040	285	131	416	727	1143	759	1175	790	1206	817	1233	833	1249	840	1256	2 ^{ha} 07	607
"	700	380	760	106	49	155	271	426	283	438	294	449	304	459	310	465	313	468	.	.
"	4090	2219	4460	624	285	909	1590	2499	1653	2568	1728	2637	1786	2695	1821	2730	1836	2745	2 ^{ha} 34	1175
Renault	18990	10303	20700	2896	1325	4221	7380	11601	7700	11921	8019	12240	8290	12571	8452	12673	8522	12743	14 ^{ha} 43	883
Commune	152230	82589	165930	23138	10620	33758	59154	92912	61726	95484	64281	98039	66455	100243	67749	101507	68313	102071	139 ^{ha} 13	734
Terre Culture	16350	8869	17820	2493	1140	3633	6353	9986	6629	10262	6903	10536	7137	10770	7276	10909	7336	10969	7 ^{ha} 67	155
Pêche	7440	4037	8110	1135	519	1654	2891	4545	3017	4671	3142	4796	3248	4902	3311	4965	3339	4993	4 ^{ha} 38	1141
Terre Culture	4950	2685	5400	755	346	1101	1925	3026	2009	3110	2092	3193	2163	3264	2205	3306	2223	3324	2 ^{ha} 65	153
"	10890	5908	11870	1661	760	2421	4232	6653	4416	6837	4598	7019	4754	7175	4847	7258	4887	7308	4 ^{ha} 55	156
"	3130	1698	3410	477	218	695	1216	1911	1269	1964	1321	2016	1366	2061	1392	2087	1404	2099	12 ^{ha} 68	165
"	13230	7178	14420	2017	923	2940	5140	8080	5364	8304	5586	8526	5775	8715	5888	8888	5937	8877	5 ^{ha} 56	163
"	6330	3435	6900	965	442	1407	2460	3867	2567	3974	2673	4080	2763	4170	2817	4224	2841	4248	2 ^{ha} 23	150
F.N.R.								+ 12.60%		+ 15.70%		+ 18.80%		+ 21.4%		+ 23%		+ 23.6%		

24 AVR. 1981



Localisation	Type	Valeur locative 1980	Abat 5	Impôts 80	Part Com ab	Part Defaut et autres	Valeur locative 1981	Abat 5 estimés	Part Defaut 3,45%	Taux Equip	Total	Part Com. 12%		P. E. M. Taux 7,99 8,50		P. C. M. Taux 8,06 8,67	
												Taux 7,78 8,37	Total	Taux	Total	Taux	Total
H.L.M. Chatres	F4	8820	-	1078	725	353	9700	-	336	16	352	812	1164	834	1186	841	1193
Lecoursouais	F3	7040	-	860	579	251	7740	-	268	12	280	648	928	666	946	671	957
Acacias	F2	8510	-	1041	700	341	9360	-	324	15	339	783	1122	805	1144	812	1151
Petit Parc	F3	10340	-	1263	850	413	11370	-	393	18	411	952	1363	978	1389	986	1357
R. Fontaine	F3	9720	-	1187	799	388	10690	-	370	17	387	845	1282	919	1306	927	1314
Pavillons		17590	2520	1854	1247	607	19460	2760	578	27	605	1398	2003	1436	2041	1448	2053
dans le Vieux		13610	2520	1350	912	438	14970	2760	422	20	442	1022	1464	1050	1492	1059	1501
Memney		10150	1260	1086	731	355	11170	1380	339	16	355	819	1174	842	1197	849	1204
		9690	1260	1030	693	337	10660	1380	321	15	336	777	1113	798	1134	805	1141
		37020	-	4524	3043	1481	40720	-	1409	65	1474	3408	4882	3502	4976	3530	5004
		26930	-	3291	2214	1077	29620	-	1025	47	1072	2480	3552	2547	3619	2658	3640
vers Village	Evry	15150	1260	1697	1142	555	16670	1380	529	24	553	1280	1833	1315	1868	1326	1873
"	Fleury	32140	6300	3157	2124	1053	35350	6900	984	46	1030	2381	3411	2447	3477	2467	3497
"	Amboise	19110	2520	2027	1364	663	21020	2760	632	29	661	1528	2189	1570	2231	1583	2244
"	Par. en Bander.	10840	-	1324	891	433	11920	-	412	19	431	998	1429	1025	1456	1033	1464
T.H.																	

24 AVR. 1981

+ 7,95%
1980

+ 10,9%
1980

+ 10,50%
1980



Contribuable	Base 1980	F.B. 1980	O.M. 80	Taxe spec. Equip.	Total	Base 1981 80x1.10	F.B. Depart 3.95	O.M. 1981 3.63%	Taxe spec. Equip. 0.13%	Total	avec F.B. Part Communale à :											
											14.14%		15.93%		16.78%		18.56%		20%		21%	
											T _v 5.39 / 6.23	Total	T _v 5.88 / 6.71	Total	T _v 5.92 / 6.77	Total	T _v 6.01 / 6.87	Total	T _v 6.09 / 6.95	Total	T _v 6.14 / 7.01	Total
Amboise	9550	915	340	12	1267	10510	415	382	14	811	655	1466	665	1476	669	1480	680	1491	688	1498	695	1506
Pavillon aux le Vieux Nemery	6720	644	239	9	893	7390	292	268	10	570	460	1030	468	1038	471	1041	478	1048	484	1054	488	1055
"	10970	1051	391	14	1456	12070	477	435	16	931	752	1683	764	1695	769	1700	781	1712	781	1722	798	1729
"	18510	1774	659	24	2457	20360	804	735	26	1569	1268	2837	1289	2858	1297	2866	1317	2886	1334	2903	1346	2915
Pavillon en Bande F3	5420	519	193	7	719	5960	235	216	8	459	371	830	377	836	380	839	386	845	390	846	394	853
Pavillon 8 ^e Nemery	4840	463	172	6	641	5320	210	193	7	410	331	741	337	747	339	749	344	754	348	758	352	762
												+ 15.50% / 80		+ 16.50% / 80		+ 16.75% / 80		+ 17.5% / 80		+ 18.20% / 80		+ 18.75% / 80

24 AVR. 1981

P.B.

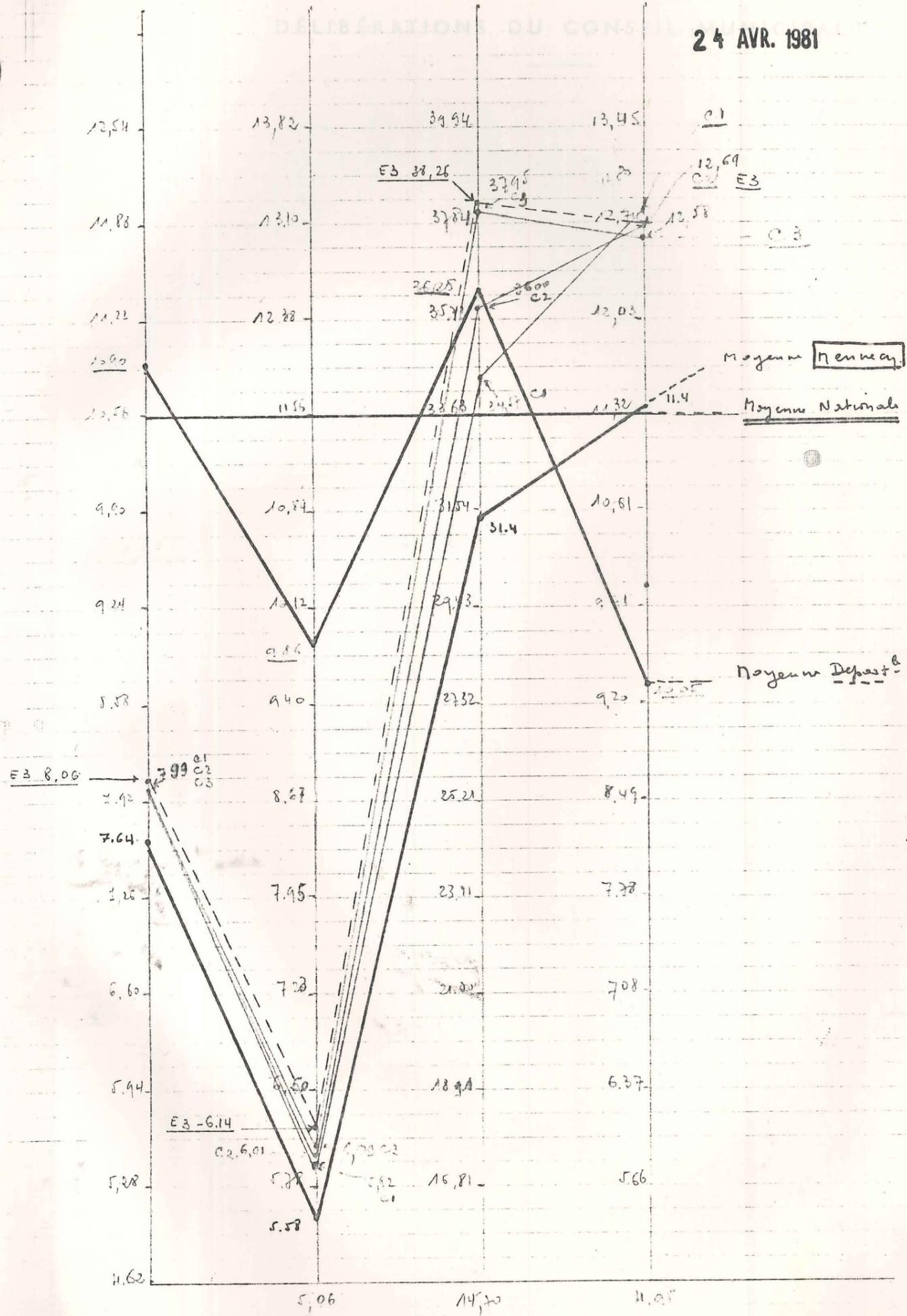


TH FB FNB TP

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

24 AVR. 1981

82



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

24 AVR. 1981



Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif 1981 de la Ville qui lui est présenté et qui se monte à :

- Investissement : 7 846 530 Frs.
- Fonctionnement : 18 850 000 Frs.

Décide de retenir les taux portés au cadre VI de l'état intitulé "Etat de notification des Taux d'imposition", à savoir :

- Taxe d'habitation : 8,06 %
- Foncier bâti : 6,14 %
- Foncier non bâti : 38,26 %
- Taxe Professionnelle : 12,69 %

Il approuve également le Budget d'Assainissement qui se monte à :

- Investissement : 140 000 Frs.
- Fonctionnement : 980 000 Frs.

o o
o

L'Ordre du Jour étant épuisé, la Séance est levée à 23 Heures.

(Handwritten signatures and initials)

[Signature: M. Deloy]
 [Signature: M. Amato]
 [Signature: M. Rocher]
 [Signature: M. Durand]
 [Signature: M. Buisson]
 [Signature: M. Guillaumet]
 [Signature: M. Klein]
 [Signature: M. ...]
 [Signature: M. ...]